

**Motion du 25 juin 2013 de Mmes et MM. Anne Moratti, Grégoire Carasso, Mathias Buschbeck et Laurence Fehlmann Rielle: «Non à la loi du 17 mai 2013 modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29-10636)».**

(retirée par ses auteurs lors de la séance du 28 avril 2015,  
dans le rapport M-1090 A)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que cette loi, en diminuant le taux d'encadrement et la proportion de personnel diplômé:

- dégradera la qualité de la prise en charge des enfants et leur sécurité,
- diminuera les activités stimulant le développement des enfants, la détection précoce de celles et ceux qui ont besoin d'une attention particulière, le soutien à celles et ceux qui ont des difficultés et la collaboration avec les familles,
- réduira les possibilités de former des jeunes dans les institutions,
- n'apportera pas de solutions pour créer plus de place pour les enfants,
- amènera une précarisation des conditions de travail;

que cette loi ferait que le Canton de Genève aurait l'un des plus mauvais taux d'encadrement de Suisse pour la petite enfance,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'exprimer au Conseil d'Etat et au Grand Conseil, par un courrier au nom du Conseil municipal, notre opposition à cette loi et nos inquiétudes sur les conséquences qu'elle entraînerait pour les enfants et les familles du canton de Genève.